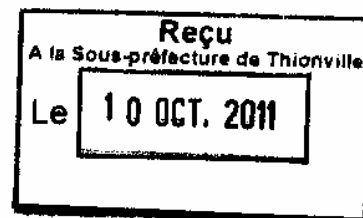
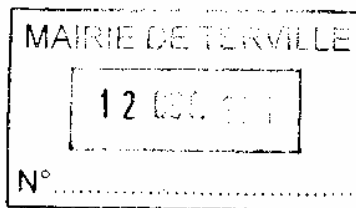




Route de Verdun
57180 Terville
Tél. : 03 82 88 82 88
Fax. : 03 82 34 22 21



ARRETÉ N° 2482
Portant modification de l'article 4
de l'arrêté n° 1404 en date du 16 août 2006

Le Maire de la Ville de Terville,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 11 juillet 2005 instituant une régie de recettes des droits pour la vente de billets pour les spectacles ;

Vu l'arrêté n° 1250 en date du 10 novembre 2005 portant nomination d'un régisseur et d'un régisseur suppléant de la régie de recettes des droits pour la vente de billets pour les spectacles et notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté de régularisation n° 1404 en date du 16 août 2006 portant création d'une régie de recettes ;

Vu la délibération du conseil municipal du 27 avril 2011 portant fixation des tarifs de billetterie de la salle de spectacle « Le112 » ;

Vu le mandat de vente contracté avec la société Digitick en date du 1^{er} octobre 2010 ;

ARRETE


Article 1 : L'article 4 de l'arrêté municipal n° 1404 en date du 16 août 2006 portant création d'une régie de recettes pour les spectacles est complété par l'alinéa ci-après :

3) par une billetterie électronique confiée à Digitik conformément au contrat de mandat de vente de billetterie.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Thionville et Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Thionville Trois Frontières.

Fait à Terville, le 30 septembre 2011
Le Maire,




Patrick Luxembourgger

Publié à la porte de la Mairie
Le : 10 OCT 2011
Transmis à la Sous-Préfecture
Le : 10 OCT. 2011
Notifié à l'intéressé
Le :